

M. Andras: Monsieur l'Orateur, nous nous attendons d'user de la plus grande discrétion à ce sujet.

* * *

LES TRANSPORTS AÉRIENS

LA CANDIDATURE DE CP AIR À LA LIGNE DE MILAN—LES PROPOS DU PRÉSIDENT D'AIR CANADA—LA QUESTION DU PARTAGE

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre des Transports. Elle découle d'un article selon lequel M. Yves Pratte, président du conseil d'Air Canada, voit d'un très mauvais œil la possibilité que la route de Milan soit accordée à CP Air et menace de démissionner si la chose arrive. Le ministre est-il au courant de ces propos de M. Pratte? De plus, une décision a-t-elle été prise au sujet de Milan ou le sera-t-elle bientôt?

[Français]

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, le président d'Air Canada a souvent discuté avec moi du problème de la ligne de Milan, et l'a fait avec beaucoup de force, mais en aucune circonstance il n'a parlé de démission. Je crois que cet aspect de la nouvelle n'est pas fondé. Quant au moment où nous allons annoncer l'établissement de la ligne de Milan, il faudra encore compter quelques semaines avant que le projet se concrétise.

[Traduction]

M. Lewis: Vu qu'il doit être évident au ministre que tout retard interdira au transporteur canadien de profiter pleinement du tourisme d'été et de tous les autres aspects qui touchent le trafic-voyageurs vers Milan, le ministre peut-il hâter sa décision ou indiquer à la Chambre le pourquoi de ce long retard à prendre une décision?

[Français]

M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur, je crois que l'honorable député a raison de dire qu'il faudra, dans un avenir très rapproché, décider au sujet de la ligne de Milan, car étant donné que la période des voyages vers l'Europe est sur le point de commencer, j'espère pouvoir annoncer l'attribution de la ligne de Milan sous peu.

[Traduction]

M. Lewis: Je désire poser une question supplémentaire fondée sur le discours que le ministre a prononcé vendredi dernier. Je n'ai pu être ici pour l'entendre, mais je l'ai lu. Il m'a fait grand plaisir de lire sa déclaration qu'Air Canada doit demeurer notre principal transporteur aérien international et que certains changements sont envisagés dans la répartition des routes entre Air Canada et CP Air. Puis-je demander au ministre quand la Chambre peut s'attendre à une déclaration de sa part quant aux changements de politique qui, a-t-il dit, sont présentement envisagés?

M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur, je ne crois pas qu'il y ait nécessairement un changement de

Questions orales

politique, mais il pourrait y avoir une nouvelle répartition des trajets. Du moins, le monde entier sera divisé de façon à ce que chaque ligne aérienne sache exactement quel est son marché.

[Plus tard]

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre des Transports. Étant donné qu'aux termes de la politique sur les services aériens énoncée en 1965, Milan se trouve précisément dans les limites du territoire que CP Air doit desservir le ministre songe-t-il maintenant à modifier cette politique ou à s'en écarter? Si tel est le cas, quand fera-t-il une déclaration à ce sujet?

M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur, j'espère que lorsque nous annoncerons la nouvelle répartition du monde, la ville de Milan sera alors attribuée à un des principaux transporteurs internationaux.

* * *

AIR CANADA

LE PRÉTENDU CHANGEMENT D'HORAIRE DES VOLS DIRECTS ENTRE OTTAWA ET QUÉBEC

[Français]

M. Roland Godin (Portneuf): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports.

Peut-il dire s'il a pris connaissance du nouvel horaire d'Air Canada relatif au vol direct entre Québec et Ottawa, et, dans l'affirmative, peut-il dire pourquoi cette société a décidé de réduire ses services?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Je ne suis pas au courant de la chose, monsieur l'Orateur. Au fait, je voyage régulièrement entre Québec et Ottawa, et je n'ai constaté aucun changement d'horaire récemment.

* * *

LE LOGEMENT

LE COLLÈGE ROCHDALE—LA SAISIE DE L'HYPOTHÈQUE

[Traduction]

M. W. C. Scott (Victoria-Haliburton): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre chargé de la Société centrale d'hypothèques et de logement et porte sur la situation actuelle des collèges Rochdale et Pestalozzi. Le ministre peut-il faire rapport sur l'état de la question en ce qui concerne les mesures prises pour saisir l'hypothèque sur le collège Rochdale?

L'hon. Ron Basford (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, les avocats de la Société ont été chargés par leur client d'instituer des mesures de saisie avec toute la diligence possible. C'est ce qu'ils font. Nous avons également recommandé qu'une demande soit adressée à la Cour suprême de l'Ontario pour la désignation d'un administrateur judiciaire au nom de tous les créanciers. C'est ce qu'on a fait et l'immeuble est aux termes d'une ordonnance du tribunal, sous la régie de Clarkson Gordon and Company.